



## Controler les informations de retard VEFA

Par **nweebie**, le 17/02/2014 à 10:31

Bonjour,

Nous achetons en VEFA un bien immobilier sur un programme.

Fin Janvier nous avons reçus un courrier nous annonçant un retard de livraison.

Livraison initiale : 1er trimestre 2014

Livraison prévisionnelle : 2ème quinzaine de juin 2014.

Causes du retard :

- 142.2 jours calendaires d'intempéries (101.5 jours ouvrables)
- découverte d'un cable électrique 58 jours calendaires d'arrêt
- problème avec l'entreprise de plomberie mais retard non significatif

Joint à ce courrier :

- une attestation du Maître d'Oeuvre et d'Exécution donc du promoteur) certifiant les intempéries
- une liste des jours d'intempéries "selon relevé de Météo France" signé du promoteur.

Je dois donc avoir une confiance aveugle en mon promoteur puisque tous les documents "certifiés" sont signés de représentant du-dit promoteur.

Puis-je demander des précisions sur les différentes causes de retards ?

Puis-je obtenir des certificats d'autres organismes que le promoteur (Météo-France par exemple) ?

Y a t'il des documents que je suis en droit de réclamer et qui apporteraient plus de précisions ?

Par ailleurs, je trouve que le retard "non significatif" de l'entreprise de plomberie est un peu ... imprécis.

Merci pour vos réponses.

Bonne journée

Par **louison123**, le 17/02/2014 à 17:20

Vérifiez votre contrat pour savoir si vous avez une clause pénale pour le retard de livraison.  
Si non, je ne vois pas trop à quoi cela peut vous servir de savoir si le retard est justifié ou pas.